



Projet de programme de travail

1. Ouverture

- Le Secrétariat ouvrira la réunion et le Président et le Vice-Président seront nommés.

2. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

- La Commission permanente est invitée à adopter l'ordre du jour et le programme de travail.

3. Examen des fonctions de la Commission permanente conformément à son mandat

- Contexte du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire, y compris une vue d'ensemble des urgences de santé publique de portée internationale en cours et des dispositifs législatifs et de surveillance concernés
 - Le Président rappellera les fonctions de la Commission permanente, puis le Secrétariat présentera une mise en contexte qui sera suivie d'un débat.

4. Conduite des réunions

- Attentes pour les futures réunions
 - La Commission permanente discutera de la manière dont les futures réunions pourraient être menées, y compris à la suite de la déclaration d'une urgence de santé publique de portée internationale et pour ses réunions ordinaires.
- Gouvernance
 - La Commission permanente discutera du calendrier selon lequel il conviendrait de programmer ses futures réunions (deux réunions ordinaires par an). La Commission permanente examinera également la possibilité que, pour cette première fois, les membres puissent siéger plus ou moins longtemps que ce que prévoit son mandat (pour autant que les membres restent membres du Conseil exécutif).

5. Rapport de la réunion

- La Commission permanente examinera le rapport de sa réunion.

6. Clôture